



NATIONS
UNIES

EP

UNEP(DEPI)/MED WG.417/15



PNUE



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

12 juin 2015
Français
Original: Anglais

Réunion des Points focaux de MEDPOL

Malte, 16-19 juin 2015

Session conjointe des Réunions des Points Focaux de MED POL et de REMPEC

Malte, 17 juin 2015

Point 8 de l'Ordre du Jour : Stratégie à moyen terme du PNUE/PAM pour 2016-2021

Pour des raisons d'économie, ce document est imprimé en nombre limité et ne sera pas distribué pendant la réunion. Les délégués sont priés de se munir de leur copie et de ne pas demander de copies supplémentaires.

0000000

Note de Secrétariat

1. Le présent document représente le premier projet de la Stratégie à Moyen Terme de 2016-2021 pour 6 ans concernant le thème stratégique du contrôle et de l'évaluation de la pollution. Le travail du Secrétariat est continu, tenant compte des commentaires obtenus à la réunion des Points Focaux du PAM, tenue le 19-21 mai 2015, à Athènes, en Grèce.
2. L'objectif de présenter cette partie de la stratégie à moyen terme du PNUE/PAM consiste à entamer des discussions approfondies avec les Points Focaux de MED POL et à recevoir leur retour et leur orientation pour travailler davantage sur sa finalisation avant sa soumission à la réunion des Points Focaux du PAM en octobre 2015.
3. Le projet actuel a déjà tenu compte des commentaires pertinents formulés sur ce sujet à la réunion des Points Focaux du PAM, tenue le 19-21 mai 2015 à Athènes, en Grèce.

1. POLLUTION PROVENANT DE SOURCES BASÉES À TERRE ET EN MER

4. L'application du Programme stratégique de travail sur six ans 2010-2015 a débouché sur plusieurs produits importants dans le domaine du contrôle et de la prévention de la pollution marine et côtière. Au cours du dernier exercice biennal, MED POL et REMPEC ont entrepris de mener un certain nombre d'estimations et d'évaluations, dont les conclusions et recommandations soulignent que la région méditerranéenne est encore confrontée à d'importantes difficultés pour lutter contre la pollution marine et côtière, et la prévenir.
5. Le thème stratégique "Pollution provenant de sources situées à terre et en mer" a été conçu fin d'apporter un soutien efficace aux Parties contractantes, en vue de s'attaquer aux difficultés mentionnées plus haut et renforcer les capacités à mettre effectivement en œuvre les cinq protocoles de la Convention de Barcelone relatifs à la pollution, tout en s'intéressant particulièrement aux engagements juridiquement contraignants. À cet égard, la Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2016-2021) a été incorporée à la Stratégie à moyen terme du PNUE/PAM et, pour la première fois, un programme global pour l'application du Protocole "Offshore" est également présenté d'une manière intégrée.
6. Le PNUE/PAM jouera un rôle majeur de co-président dans le système de gouvernance H2020, en ce qui concerne les deux importants sous-groupes sur le renforcement des capacités et le suivi et l'évaluation avec, respectivement les présidences de l'UpM et l'AEE. Ceci contribuera à une meilleure et plus efficace utilisation des ressources dans l'application de la stratégie du PNUE/PAM sur six ans, en synergie avec le Programme de travail H2020 pour la période 2015-2020.
7. Le thème stratégique "Pollution provenant de sources situées à terre et en mer" a été développé dans le but de:
 - i. Tirer parti des résultats de l'application de la stratégie sur cinq ans adoptée en 2009;
 - ii. Se concentrer prioritairement sur le travail de soutien aux Parties contractantes pour mettre en œuvre les programmes de mesures envisagées dans les Plans d'action nationaux/Plans d'actions nationaux (PAN) actualisés, pour parvenir à un Bon état écologique (BEE) en ce qui concerne les objectifs écologiques pour la Méditerranée de l'approche écosystémique de la pollution. À cet égard, l'élaboration et la fourniture d'un ensemble d'outils techniques d'application /lignes directrices essentiels, l'apport d'une assistance technique, ainsi que le renforcement des capacités pour leur application demeurent hautement prioritaires;
 - iii. Soutenir la mise à jour et le renforcement du programme national de surveillance de la pollution pour suivre les états écologiques, les polluants émergents ainsi que l'efficacité des programmes de mesures/PAN conformément à l'article 26 de la Convention de Barcelone, l'article 13 du Protocole "tellurique" et l'article 5 du Protocole "Prévention et situations critiques";
 - iv. Approfondir les méthodologies d'évaluation pour soutenir la fixation, selon les nécessités, des objectifs nationaux, sous-régionaux et régionaux de BEE, les cibles écologiques, les critères d'évaluation, les valeurs de seuils et lignes de base, ainsi que les liens avec tous les objectifs écologiques pour la Méditerranée et leur intégration;
 - v. Améliorer l'accès aux informations et données sur la pollution marine y compris les points chauds et les zones sensibles aux niveaux national, régional et mondial, sur la base des principes du Système de partage d'informations sur l'environnement (SEIS);
 - vi. Prendre en compte la nécessité de tirer parti des cadres de politique importants and pertinents aux plans régional et mondial, pour éviter les chevauchements et assurer une bonne harmonisation avec, entre autres:

- Les conventions de Bâle, Stockholm et Minamata et avec le mécanisme financier durable pour les produits chimiques envisagés dans le cadre du PNUE;
 - Rio+20 et les rapports du Secrétaire général des Nations Unies à l'Assemblée générale sur les océans et le Droit de la mer (2012 et 2011) qui identifient les énormes déversements de plastiques et d'éléments nutritifs dans les océans comme des questions émergentes qui méritent attention, au niveau mondial;
 - Décisions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement sur les déchets marins, les Partenariats mondiaux sur la gestion des déchets marins, des eaux usées et déchets solides;
 - Conventions de l'OMI (MARPOL, Convention internationale sur la préparation, la lutte et la coopération en matière de pollution par les hydrocarbures (OPRC), Immersions);
 - Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (CEE) en ce qui concerne les inventaires de polluants atmosphériques, outils et modélisations connexes, pour évaluer les impacts sur le milieu marin.
- vii. Établir des synergies fortes et complémentaires avec le travail des autres mers régionales, les conventions et organes européens pertinents pour l'application des stratégies et plans régionaux de manière coordonnée;
- viii. Renforcer le partenariat avec H2020 et y contribuer, de même qu'avec les programmes/projets et les institutions publiques.
8. Le thème stratégique est conçu de façon intégrée avec tous les autres thèmes de la Stratégie à moyen terme. Il est détaillé dans le cadre d'un programme ambitieux qui sera mis en œuvre sous la conduite de MEDPOL et REMPEC, en étroite collaboration avec le CAR-CPD, conformément à leurs mandats et en partenariat avec des partenaires régionaux et mondiaux, notamment des ONG. Des travaux sont en cours pour assurer la mobilisation des ressources externes nécessaires pour compléter le financement du FASM, selon les nécessités (FEM, UE, H2020, PNUE/Programme d'action mondial, OMI, secteur privé).

Objectifs Ecologiques liés à la Pollution, aux Déchets et au Bruit

- L'eutrophisation d'origine anthropique est prévenue, particulièrement ses effets néfastes, tels les pertes en biodiversité, la dégradation des écosystèmes, les proliférations algales nuisibles et la déficience en oxygène dans les eaux profondes.
 - Les Contaminants causent un impact significatif sur la santé de l'homme et sur les écosystèmes côtiers et marins.
 - Les déchets marins et côtiers n'affectent pas d'une manière négative les environnements côtiers et marins.
 - Le bruit généré par les activités humaines n'a pas d'effet significatif sur les écosystèmes marins et côtiers.
9. Le programme propose pour le thème stratégique relative à la pollution comprend 6 résultats stratégiques, soutenus par 17 produits-clés, cumulés autant que possible. Ils couvrent plusieurs aspects de la mise en oeuvre de la Convention de Barcelone et ses protocoles relatifs à pollution, selon le tableau ci-dessous. Un ensemble d'indicateurs a été également proposé pour évaluer la mise en oeuvre et la performance du programme.

Résultats stratégiques	Produits clefs
<p>1. Facilitation et coordination de l'application des obligations au titre de la Convention de Barcelone et ses Protocoles, et des programmes de mesures dans les stratégies et plans d'action régionaux existants.</p>	<p>1.1 Les stratégies et plans d'action régionaux adoptés en ce qui concerne la pollution sont mis en œuvre.</p>
	<p>1.2 Des normes communes sont élaborées ou actualisés pour les substances, secteurs et domaines clefs prioritaires de la consommation et de la production.</p>
<p>2. Renforcement et application de la législation et des politiques de prévention et de contrôle de la pollution marine au niveau national, notamment par leur exécution.</p>	<p>2.1 Les PAN adoptés (art. 15, Protocole "tellurique") sont mis en œuvre et les principaux produits sont livrés en temps voulu. Meilleure durabilité financière de l'application des PAN. Soutien à l'identification et au développement et, le cas échéant, mise en œuvre des projets pour l'application des PAN sur la base de critères bien définis de sélection des priorités.</p>
	<p>2.2 Les politiques nationales et les cadres réglementaires de prévention et de lutte contre la pollution, notamment leur mise en application, sont renforcés, actualisés et intégrés dans les processus nationaux et sectoriels (par ex. utilisation des instruments économiques).</p>
<p>3. Surveillance et évaluation de la pollution marine, y compris par des inventaires des charges polluantes dans le milieu marin et côtier.</p>	<p>3.1 Les programmes nationaux de surveillance de la pollution et des déchets sont actualisés pour y inclure les indicateurs EcAp pertinents de pollution et de déchets, et mis en œuvre par des programmes d'assurance-qualité réguliers aux niveaux national et régional, et de la transmission des données.</p>
	<p>3.2 Les inventaires des charges polluantes (Bilan de base national, Inventaires des émissions et des transferts de matières polluantes provenant de sources situées à terre, et des bases offshore et des navires) vers le milieu marin et côtier sont régulièrement transmis et actualisés aux niveaux national, sous-régional et régional, et appuyés par des systèmes d'assurance-qualité.</p>
	<p>3.3 Des cartes d'évaluation de la pollution marine (niveaux de charge et points chauds) sont élaborées et actualisées pour montrer les tendances aux niveaux national, sous-régional et régional.</p>
	<p>3.4 Des rapports d'évaluation thématiques approfondis sont livrés aux niveaux national, sous-régional et régional pour nourrir les indicateurs d'application des PAN et PAS-MED, rapports sur l'état de l'environnement sont établis pour les parties liées à la pollution</p>

	<p>3.5 Des fiches d'information pour l'évaluation de la pollution marine, basées sur les indicateurs EcAp, PAN, Plans régionaux et H2020, sont élaborées et actualisées pour évaluer l'efficacité des mesures de gestion visant au Bon état écologique.</p>
<p>4. Assistance technique et conseil sur les secteurs prioritaires.</p>	<p>4.1 Des lignes directrices et des outils d'aide à la décision sont élaborés et actualisés pour les substances clefs et les secteurs pertinents, en prenant en considération les meilleures techniques et pratiques disponibles ainsi que les outils et pratiques de CPD. Les secteurs prioritaires sont les déchets marins, la désalinisation, l'agriculture, le secteur industriel, les déchets industriels, les immersions, la pollution par les navires et les installations offshore, ainsi que les autorisations et systèmes d'octroi de licence et d'inspection efficaces intégrés les plus récents.</p> <p>4.2 Des outils méthodologiques pour l'intégration de la CPD dans les domaines prioritaires de consommation et de production tels que le tourisme, l'alimentation, le logement et la fabrication des marchandises sont mis en œuvre et de nouveaux sont élaborés pour d'autres secteurs.</p>
<p>5. Capacités améliorées aux niveaux national, sous-régional et régional en matière de surveillance, inventaires des polluants, application des politiques, autorisations et inspections, et respect des législations nationales.</p>	<p>5.1 Des programmes et ateliers de formation se déroulent aux niveaux sous-régional et régional dans des domaines tels que la surveillance de la pollution, les inventaires des polluants, l'application des politiques, les lignes directrices techniques communes, les organes d'autorisation et d'inspection et le respect des législations nationales.</p> <p>5.2 Des projets pilotes sont mis en œuvre sur les déchets marins, les POP, le mercure et les rejets illicites.</p> <p>5.3 Des mesures de prévention et de lutte contre la pollution marine sont intégrées aux projets d'application du protocole GIZC, des Programmes d'aménagement côtier (PAC) et des Évaluations stratégiques d'impact sur l'environnement.</p> <p>5.4 Des programmes de formation et de sensibilisation aux solutions de CPD pour des alternatives aux POP et aux produits chimiques toxiques ainsi qu'à la réduction en amont des sources de déchets marins sont proposés aux entreprises, aux entrepreneurs, aux institutions financières et à la société civile.</p>
<p>6. Meilleure coopération aux niveaux national, sous-régional et régional pour lutter contre la pollution marine et la prévenir.</p>	<p>6.1 La coopération avec les parties prenantes est développée et renforcée à tous les niveaux par des accords, des échanges des meilleures pratiques et des synergies.</p> <p>6.2 Les réseaux et initiatives entrepreneuriales, les entrepreneurs et la société civile proposant des solutions de CPD contribuant à des alternatives aux POP et aux produits chimiques toxiques et visant à réduire les sources en amont de déchets marins sont soutenus et coordonnés.</p>

Indicateurs de performance proposés

- Nombre de politiques et d'instruments réglementaires pour le contrôle et la prévention de la pollution marine, y compris les accords de coopération développés ou mis à jour à l'échelle régionale, sous-régionale et nationale.
- Nombre de pays rapportant l'absence de croissance des tendances de la pollution marine pour les secteurs prioritaires (tellurique, transport maritime et offshore) des Plans Régionaux pertinents.
- Nombre de lignes directrices nouvelles et mises à jour et d'autres instruments d'exécution portant sur le contrôle et la prévention de la pollution, y compris les outils CPD pour les secteurs-clefs et les domaines de consommation et de production.
- [Nombre de points chauds de pollution éliminés.]
- Nombre d'entreprises, d'entrepreneurs, d'agents financiers et d'organisations de la société civile habilités à promouvoir des solutions alternatives CPD aux POP et aux produits chimiques toxiques et à réduire les déchets marins.